

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 Mars 2014

Nombre d'élus en exercice : 11 - Présents 10 – Votants 10

Présents : ROSSIGNOL Patrick, MAUREL Francis, LEDOUX Alain, BOUSQUET Daniel, LACAZE Richard, LEDOUX Maxence, FERREIRA Sabine, GARDEIL Stéphane, GATIMEL Arnaud, PORTALIÉ Christine.

Absents excusés : LOUP Gilles

Secrétaire de séance : LEDOUX Alain

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU TRESORIER DE DOURGNE

Monsieur le Maire commente et explique les résultats des comptes réalisés en 2013.

Commune : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2013 :

Le CA 2013 se solde une fois les reports de l'année précédente réalisés par un excédent global de clôture de 252 029.27 €, résultant d'un excédent de fonctionnement de 282 585.55 € et d'une affectation en autofinancement de 30 556.28 €.

Le compte administratif ainsi présenté est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité des membres présents. Vu le compte administratif 2013 de la commune et vu le compte de gestion 2013, la conformité des deux documents est attestée. Le compte de gestion ainsi présenté est soumis au vote.

0 CONTRE 1 ABSTENTION 8 POUR.

Assainissement : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2013 :

Le CA 2013 se solde une fois les reports de l'année précédente réalisés par un déficit global de clôture de 17 798.50 €, résultant d'un excédent de fonctionnement de 1 016.33 € et d'un déficit d'investissement de 18 814.83 €.

Le compte administratif ainsi présenté est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité des membres présents. Vu le compte administratif 2013 de la commune et vu le compte de gestion 2013, la conformité des deux documents est attestée. Le compte de gestion ainsi présenté est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

0 CONTRE 1 ABSTENTION 8 POUR

Questions diverses :

Elagages : L'entreprise VIRVES interviendra la semaine prochaine.

Sécateur : décision reportée après les élections municipales.

Me MOLY, avocate, a été contactée, dans le cadre de la convention signée avec son cabinet, pour apporter son avis sur le dossier de la carte communale, de l'assainissement collectif et nous accompagner ces études.

Parcelle n° A59, située dans le village et appartenant à M. REY, à remettre en état vu la dangerosité des murs.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h.

ROSSIGNOL Patrick	MAUREL Francis
LEDOUX Alain	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud	LOUP Gilles – Absent excusé
PORTALIE Christine	FERREIRA Sabine
LACAZE Richard	LEDOUX Maxence
GARDEIL Stéphane	